


COLLEGE F.X.VOGT		Année scolaire 2023-2024
Département d'Education à la citoyenneté	EPREUVE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE	Session intensive d'Avril 2024
Classe : 4 ^{ème}	Durée: 1H30	Coeff:2

PARTIE A : LA VERIFICATION DES RESSOURCES

9pts

A/ La vérification des savoirs /4pts

- 1-Définis : Emancipation ; Tribalisme. 1pt x 2=2pts
 2- Donne deux (02) manifestations des discriminations à l'égard des femmes. 0,5ptx2=1pt
 3-Cite deux (02) conséquences du tribalisme. 0,5ptx2=1pt

A2. La vérification des savoir-faire/ 5pts

1. Reproduis et complète le tableau ci-dessous par les propositions suivantes pour chaque type d'infractions faites aux femmes : *Blessures graves ; l'exclusion sociale et la stigmatisation ; Repassage des seins de la jeune fille ; l'excision.* 0.5ptx4=2pts

Discrimination	Mutilations génitales	Atteinte à la croissance d'un organe	Violences conjugales
1.....	2.....	3.....	4.....

2. Relève et entoure uniquement les manifestations du tribalisme : *Le mariage précoce ; le favoritisme ; l'analphabétisme ; Le népotisme ; La déperdition scolaire ; Le rejet des autres tribus.* 0.5ptx3=1.5pts

3. Recopie et répond par vrai ou faux 0.5ptx3=1.5pts

- a) Le proxénétisme est un délit qui consiste à tirer profit du secteur primaire.....
 b) La dépravation des mœurs est le fait de tomber dans la vertu et la piété
 c) La cocaïne est l'ensemble des phénomènes neurologiques qui ont une fonction défensive.....

PARTIE B : LA VERIFICATION DE L'AGIR COMPETENT

9pts

Situation problème : Ton voisin du quartier a développé un petit élevage des porcs à l'arrière de sa maison, mais depuis quelques temps, l'atmosphère est invivable. Tu es sollicité(e) pour proposer des solutions face à ce problème.

Document 1 : Les formes de nuisance

La nuisance caractérise généralement un fait perceptible, provoquant une souffrance vécue et subie. Le bruit est la première source de plaintes dans de nombreux pays. D'autres nuisances communes sont l'exposition à la poussière, à des fumées, à des vibrations, au dérangement (de jour ou de nuit), à de mauvaises odeurs, à des déjections, boues ou déchets divers, à l'exposition à des eaux ou à de l'air pollué, ou encore à l'éclairage nocturne indésirable ou intrusif [...]. Le concept semble évoluer vers l'idée d'une offense plus grave à l'individu, liée à l'exposition chronique ou épisodique à des éléments ou situation désagréables, nuisibles au bien-être, voire à la santé physique et psychique.

Source : éducation à la citoyenneté 4^{ème} / 3^{ème} Mondou Edition 2020p82

Document 2 : La répression des nuisances

Article 229 : (1) Est puni d'un emprisonnement de cinq (05) à dix (10) ans et d'une amende de cinq (5000 000) à cinq cent millions (500 000 000) de francs, toute personne non autorisée qui ne procède pas à l'élimination immédiate des déchets toxiques ou dangereux générés par son entreprise.

Article 369. –CONTRAVENTIONS DE 2^{ème} CLASSE

Sont punis d'une amende de deux mille six cent (2600) à trois mille six cent (3600) inclusivement :

5. Les auteurs ou complice de bruits, tapages ou attroupement injurieux ou nocturne, troublant la tranquillité des habitants ;

Source : éducation à la citoyenneté 4^{ème} / 3^{ème} Mondou Edition 2020 p82

Document 3 : Les nuisances



Source : www.gsn-communautéurbaine.com

Consigne : Effectue les tâches suivantes :

1. Présente le problème posé dans la situation ci-dessus. **3pts**
2. Relève dans les documents deux (02) formes de nuisance et deux (02) formes de répression contre les nuisances. **3pts**
3. Propose à ton voisin deux (02) moyens efficaces à prendre pour palier à ce problème. **3pts**

Perfectionnement

2pts